

Alexis Corbière
Député de Seine-Saint-Denis

Montreuil, le 27 septembre 2017.

DÉCLARATION DE PRESSE

Ce matin, la police a recouru à la force pour déloger les habitants qui empêchaient l'accès à l'usine SNEM de Montreuil. Ceux-ci s'inquiètent d'une possible pollution de l'air, des sols et des eaux du fait de l'activité du site. Ces interrogations sont parfaitement légitimes et il en va de la responsabilité des pouvoirs publics d'apporter rapidement des réponses précises aux riverains, aux salariés et aux parents d'élèves. Seules des données exhaustives et objectives permettront d'évaluer l'impact de l'activité de ce site et de prendre le cas échéant les mesures qui s'imposent.

S'il existe sur ce dossier des avis et des positions divergentes, rien ne saurait justifier un recours abusif à la force tel que celui opéré ce matin. Les habitants doivent être entendus et le sort des salariés examiné avec la plus grande bienveillance. Deux personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue. Je souhaite qu'elles puissent être remises en liberté au plus vite.

Quant au fond du dossier, des interrogations demeurent : la santé au travail est-elle vraiment protégée en cas d'exposition longue ? Les sols et les eaux sont-ils contaminés par les composés utilisés tel le chrome VI ? Le voisinage immédiat de l'entreprise est-il susceptible d'être en contact avec une pollution volatile ou poussiéreuse ?

J'ai d'ores et déjà sollicité la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi afin que la médecine du travail propose à chaque salarié la réalisation d'un examen médical approfondi. Pour le reste, j'en appelle au sens des responsabilités des services de l'État qui doivent inviter en urgence chacune des parties prenantes autour d'une table afin d'apporter les réponses à ces questions. La nomination d'un médiateur pourrait permettre d'avancer en ce sens.

Enfin, je me tiens à la disposition du Préfet, du Maire, des habitants et des salariés pour faciliter ce retour à la raison et à l'apaisement.

Alexis Corbière
Député de Seine-Saint-Denis